



APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 – CAISSE DES ECOLES

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération 2023-001 concernant le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 5 décembre 2023,

Vu l'arrêté du Maire n°ARR-2023-327 du 5 septembre 2023 désignant Madame Michèle BOULANGER, 4^{ème} Adjointe au Maire, pour présider la Caisse des écoles publiques de la Commune,

Vu la délibération arrêtant les résultats du compte administratif de l'exercice 2023,

Vu la délibération arrêtant les résultats du compte de gestion de l'exercice 2023,

Vu la délibération affectant les résultats du compte administratif de l'exercice 2023,

Vu la note de synthèse adressée aux membres de la Caisse des écoles,

Considérant qu'il convient d'adopter le budget supplémentaire de la Caisse des Ecoles pour l'année 2024,

Le comité de la Caisse des Ecoles,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A l'unanimité,

APPROUVE le budget supplémentaire 2024 de la Caisse des Ecoles de 22 530.63 € pour l'exercice 2024.

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE 011	10 305.63 €	CHAPITRE 002	22 530.63 €
CHAPITRE 65	12 225.00 €		
TOTAL	22 530.63 €	TOTAL	22 530.63 €



Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette le 14 mai 2024,

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Madame Michèle BOULANGER
4^{ème} Adjointe au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-269101895-20240514-DELCDE202405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2024

Publication : 28/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Affiché du 16 mai 2024 au 15 juillet 2024